



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern

Veröffentlicht am 10. Juni 2019

Hundert Jahre Internationale Arbeitsorganisation (IAO) (Rede auf Französisch)

Genf, 10.6.2019 - Rede von Bundesrat Alain Berset anlässlich des 100-jährigen Jubiläums der Internationalen Arbeitsorganisation (IAO) in Genf – Es gilt das gesprochene Wort.

C'est un grand privilège pour la Suisse d'accueillir la Conférence du Centenaire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). L'installation à Genève de l'OIT et de la Société des Nations, il y a cent ans, a été l'une des pierres angulaires du développement du multilatéralisme et du rayonnement de la Genève internationale. Membre fondateur de l'OIT, la Suisse partage les valeurs fondamentales de l'organisation: la paix dans le monde, le respect des droits de l'homme, la justice sociale et le partenariat social.

Depuis cent ans, l'OIT n'a cessé de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, s'engageant infatigablement en faveur de la justice sociale dans le monde. Au moment de sa création, à l'issue du premier conflit mondial, ce sont des considérations d'ordre sécuritaire, humanitaire, politique et économique qui ont guidé les fondateurs de l'OIT. Il fallait alors offrir des conditions de travail similaires et un traitement décent aux travailleurs des pays en concurrence sur les marchés.

Tripartisme et légitimité

Les fondateurs de l'OIT ont fait œuvre de pionniers en créant la seule organisation tripartite du système multilatéral, rassemblant dans ses organes exécutifs des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Ce tripartisme, à l'origine du partenariat social, donne - aujourd'hui encore - une légitimité essentielle au travail de l'OIT, ainsi qu'aux conventions et recommandations qu'elle adopte. Quant à sa Constitution, elle reste le contrat social international le plus ambitieux de l'histoire.

Cent ans après sa création, la mission de l'OIT n'a pas changé. Elle consiste à protéger les droits de toutes les travailleuses et tous les travailleurs à travers le monde, et leur garantir une protection sociale suffisante. Elle consiste aussi à améliorer l'accès des femmes et des hommes à un travail décent et productif, librement choisi et exercé dans des conditions sûres et respectueuses de la dignité humaine.

Les normes édictées par l'OIT ont un impact positif sur le monde du travail. Dans le contexte actuel de globalisation et de numérisation de l'économie, de remise en question du libre-échange et alors que les inégalités augmentent, elles sont plus que jamais nécessaires. Pour la cohésion sociale, la solidarité et la confiance en la démocratie.

Egalité des chances primordiale

Les nouvelles technologies révolutionnent les échanges, génèrent de nouvelles formes d'emploi et offrent de nouvelles opportunités. Mais la numérisation ne fait pas que des gagnants. Les nouvelles formes de travail, plus flexibles, comportent aussi des risques de précarisation. Aujourd'hui, c'est la même question essentielle qu'en 1919 qui nous préoccupe. Comment pouvons-nous garantir, à l'avenir aussi, des conditions de travail décentes et une protection sociale suffisante pour tous ?

L'emploi productif et le travail décent sont des facteurs clés pour réaliser un développement durable, parvenir à une mondialisation équitable et réduire la pauvreté. Cela nécessite de créer des emplois de qualité, mais aussi d'améliorer la situation de millions de personnes qui travaillent à temps partiel ou qui ne gagnent pas assez pour dépasser le seuil de pauvreté. Si un travail décent implique une rémunération convenable, il inclut également la sécurité sur le lieu de travail, une protection sociale suffisante et des perspectives de développement personnel.

L'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, est primordiale. Je salue à ce titre les travaux de l'EPIC, la Coalition internationale pour l'égalité salariale. Nous nous réjouissons que l'OIT, en collaboration avec ONU Femme et l'OCDE, ait lancé cette initiative. La Suisse y a d'emblée adhéré, car il est essentiel de garantir aux femmes un salaire équitable et décent, et d'encourager une concurrence loyale entre les entreprises, tant au niveau national que mondial. Nous invitons tous les pays à rejoindre l'EPIC. Car seule l'expertise combinée de tous les intervenants - employeurs, employés et gouvernements - permettra d'atteindre cet objectif d'égalité.

Avenir du travail

A l'occasion de son centenaire, l'OIT a entamé une réflexion bienvenue sur l'avenir du travail. La Suisse salue cette initiative qui a abouti à la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui inspire les travaux de cette Conférence. J'aimerais relever ici trois aspects qui me semblent essentiels pour l'avenir du travail.

Un partenariat social fort et basé sur une confiance mutuelle est déterminant pour assurer, dans un environnement économique dynamique, un équilibre entre les attentes des travailleuses et travailleurs et celles des entreprises. Le partenariat social et la paix au travail sont garants de stabilité. Ils permettent de mettre en place des conditions-cadres adéquates pour que les deux parties puissent participer à la réussite économique. Le partenariat social doit viser une croissance économique durable et respectueuse de l'environnement. Il doit proposer un environnement compétitif aux entreprises, tout en offrant au plus grand nombre des possibilités d'emplois et des conditions de travail décentes. Et il doit permettre d'établir les bases du bien-être économique et personnel de tous les membres de la société. C'est la raison pour laquelle le modèle tripartite de l'OIT, appliqué par plusieurs pays dont la Suisse, doit se multiplier.

L'avenir du travail, c'est aussi l'emploi des jeunes. Nous devons continuer à investir dans l'éducation de base et dans la formation professionnelle. Les développements structurels dans l'économie mondiale engendrent en permanence de nouveaux besoins en termes de qualifications. Ils nécessitent aussi de nouveaux moyens de transmission des connaissances. Mais la formation n'est pas une fin en soi. Elle doit surtout faciliter l'accès à un emploi qualifié, productif et durable. Et elle doit se poursuivre tout au long de la vie.

Le futur du travail, c'est aussi une protection sociale solide et universelle, de la naissance à la vieillesse. La mise en place d'une telle protection figure parmi les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Des systèmes nationaux de sécurité sociale efficaces sont des outils puissants pour assurer la sécurité du revenu, prévenir et réduire la pauvreté et les inégalités, et promouvoir l'inclusion sociale.

La sécurité sociale est un préalable indispensable à la cohésion et à la justice sociales. Mais elle est aussi une nécessité économique. Car lorsqu'elle est liée à d'autres politiques, comme l'emploi ou la formation, la sécurité sociale améliore la productivité et l'employabilité, et contribue au développement économique. Les sociétés équitables sont plus compétitives. Car elles génèrent stabilité et confiance.

Pour un multilatéralisme fort

Aujourd'hui encore, de grandes inégalités subsistent en matière de conditions de travail. A l'ère du tout numérique et dans des économies globalisées, nous avons plus que jamais besoin de standards communs pour assurer une concurrence loyale entre les pays. C'est pourquoi l'OIT est si importante. Et c'est notre responsabilité à tous, en son sein, d'élaborer, d'approuver et d'appliquer ces standards communs. L'avenir du monde du travail et de la justice sociale exigent une coopération internationale forte. C'est ensemble que nous pourrions relever les défis posés par les mutations actuelles. Aucun acteur ne pourra résoudre seul ces questions.

La Suisse s'engage pour un multilatéralisme fort. Et l'OIT reste, 100 ans après sa fondation, l'un des cadres privilégiés dans lesquels ce multilatéralisme peut et doit être promu. Cela implique aussi une intensification des partenariats avec des entités non étatiques et des acteurs du secteur privé, ainsi qu'avec l'ensemble du système onusien.

« Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale », indique le préambule de la Constitution de l'OIT. Il n'a perdu ni de sa pertinence ni de son actualité.

Adresse für Rückfragen

Peter Lauener, Mediensprecher des EDI, Tel. +41 79 650 12 34

Herausgeber

Generalsekretariat EDI

www.edi.admin.ch

Themen

Arbeit Bundesrat Recht